

**Procès-verbal de séance**  
**Commission départementale de la coopération intercommunale – formation plénière –**  
**Mercredi 11 juillet 2018 à 10h**

*La liste des participants est jointe en annexe n°1.*

*La présentation de l'ordre du jour est jointe en annexe n°2.*

La séance est ouverte à 10h.

### **1. Accueil des élus**

M. le Préfet remercie les membres présents à cette deuxième réunion qui fait suite à celle organisée le 29 juin dernier, ajoute que cette séance se déroule sans condition de quorum sur la base du même ordre du jour que celui sur lequel la CDCI a été sollicitée précédemment.

### **2. Installation de Monsieur Patrick Corbel**

M. le Préfet présente M. Patrick CORBEL, Maire de Blaincourt-les-Précy, siégeant en remplacement de M. TESSIER malheureusement décédé, et le déclare installé.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017**

M. le Préfet demande aux membres présents si ce document appelle des questions, des demandes de modifications, d'amendements ou de clarifications.

Dans la négative, M. le Préfet soumet l'approbation de ce procès-verbal au vote et constate qu'il est approuvé à l'unanimité.

### **4. Création du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Beauvaisis**

M. le Préfet laisse la parole à Mme le Rapporteur Général afin de présenter ledit dossier.

Mme CAYEUX, Rapporteur Général précise que ce PETR a été adopté au sein de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et qu'à ce titre il vient épauler le pôle métropolitain de l'Oise créé avec les Communautés d'agglomérations de Creil Sud Oise et de la Région de Compiègne et de la Basse Automne. De plus, elle précise qu'avec ce projet la parole est donnée aux communes rurales afin de déterminer ensemble des objectifs qui seront co-partagés entre tous les acteurs.

M. RENON, Directeur des collectivités locales et des élections rappelle que le PETR est un syndicat mixte fermé. Les communes membres des Communautés de communes de la Picardie Verte, de l'Oise Picarde et du Pays de Bray devront être consultées et disposeront du délai réglementaire de trois mois pour se prononcer sur ce projet de création. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux communautés de communes.

M. COTTEL, Président de la Communauté de communes de l'Oise Picarde précise que la procédure a été engagée à la Communauté de communes de l'Oise Picarde.

M. PINSSON, Maire de Villers sous Saint Leu demande si les statuts des trois communautés de communes devront être modifiés en conséquence.

M. RENON précise qu'aucune modification statutaire ne découlera de la création du PETR.

M. COULLARE, Assesseur demande, dans le cadre du projet de création d'un PETR entre les Communautés de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne, si les délibérations des EPCI doivent être concordantes et si les communes concernées doivent délibérer.

M. RENON répond qu'il convient effectivement que l'ensemble des EPCI soient favorables à la création d'une telle structure et, dans un second temps, que les communes membres de ces EPCI soient consultées.

M. le Préfet connaît bien ce projet qui selon lui, à ce jour, n'a pas avancé ; notamment en ce qui concerne la fusion de ces trois EPCI. Toutefois, il précise que les services de l'Etat restent à l'entière disposition des élus pour les accompagner sur ce point.

M. VASSELLE, Maire d'Oursel-Maison souhaite connaître la procédure qui devra être appliquée en cas de changement du périmètre du PETR ; notamment en cas d'adhésion de la Communauté de communes du Plateau Picard.

M. RENON précise qu'il faudra inévitablement une délibération du syndicat mixte du PETR, de la communauté de communes qui souhaite y adhérer et de ses communes membres.

M. COULLARE souligne que le projet de PETR n'est pas « pré-configuré » au projet de fusion des trois communautés de communes citées supra et estime qu'il est difficile d'exister sous la barre des 100 000 habitants ; les subventions de la Région sont compliquées à obtenir.

M. OLLIVIER, Assesseur informe les membres présents qu'il souhaite toujours rejoindre à terme l'agglomération du Beauvaisis. Il estime que les intercommunalités sont condamnées à « grossir » pour avoir plus de poids. Selon M. Xavier Bertrand « sous la barre des 100 000 habitants les EPCI n'existent pas ».

M. le Préfet soumet au vote ce point et constate que les membres présents sont favorables, à l'unanimité, à la création dudit PETR.

**5. Examen du projet de modification de périmètre de la Communauté de communes du Vexin-Thelle suite au projet de retrait dérogatoire des communes de Boury-en-Vexin et de Courcelles-les-Gisors de la Communauté de communes du Vexin-Thelle pour adhérer à la Communauté de communes du Vexin Normand (département de l'Eure)**

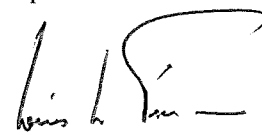
M. le Préfet précise que ce point est devenu sans objet depuis le vote défavorable, en CDCI restreinte le 29 juin 2018, du projet de retraits envisagés.

**6. Examen du projet de modification de périmètre de la Communauté de communes de la Picardie Verte suite au projet de retrait dérogatoire de la commune de Quincampoix-Fleuzy de la Communauté de communes de la Picardie Verte pour adhérer à la Communauté de communes Interrégionale d'Aumale-Blangy-sur-Bresles (département de la Seine Maritime)**

M. le Préfet précise que ce point est devenu sans objet depuis le vote défavorable, en CDCI restreinte le 29 juin 2018, du projet de retrait envisagé.

Avant de quitter l'hémicycle, M. le Préfet remercie à nouveau les élus de leur présence.

La séance est levée à 10h35



Le Préfet,

## ANNEXE N°1

Liste des membres  
Commission départementale de coopération intercommunale – formation plénière –  
Séance du 11 juillet 2018 à 10h

### **Collège des maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale**

Nom, Prénom	Qualité	
BRACQUART Jean-Luc	Maire du Mont-Saint-Adrien	Présent
COULLARE Alain	Maire de Monceaux	Présent
DALONGEVILLE Fabrice	Maire d'Auger-Saint-Vincent	Absent
DOUET Jean-Paul	Maire de Montagny-Sainte-Félicité	Présent
MORENC François	Maire de Sacy-le-Petit	Présent
PETREMENT Alain	Maire d'Ermenonville	Absent
RENAULT Christiane	Maire de Porcheux	Absente
VASSELLE Alain	Maire d'Oursel-Maison	Présent

### **Collège des maires des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale**

Nom, Prénom	Qualité	
CORBEL Patrick	Maire de Blaincourt-les-Précy	Présent
DESESSART Jean	Maire de Lacroix-Saint-Ouen	Absent
DUBUT Marie	Maire de Marseille-en-Beauvaisis	Absent
FRAU Thierry	Maire de Lassigny	Absent
LAZARUS David	Maire de Chambly	Absent
PINSSON Jacques	Maire de Villers-Sous-Saint-Leu	Présent

### **Collège des maires des cinq communes les plus peuplées du département**

Nom, Prénom	Qualité	
CAYEUX Caroline	Maire de Beauvais	Présente
DARDENNE Jean-François	Maire de Nogent-sur-Oise	Absent
LOISELEUR Pascale	Maire de Senlis	Absente
MARINI Philippe	Maire de Compiègne	Absent
VILLEMAIN Jean-Claude	Maire de Creil	Absent

### **Collège des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**

Nom, Prénom	Qualité	
BARTHELEMY Stanislas	Conseiller communautaire de la CC Plaine d'Estrées	Absent
BATTAGLIA Alain	Vice-Président de la CC Senlis Sud Oise	Absent

CARVALHO Patrice	Président de la CC Deux Vallées	Absent
COTEL Jacques	Président de la CC de l'Oise Picarde	Présent
DEGUISE Patrick	Président de la CC Pays du Noyonnais	Absent
DUFOUR Jean-François	Vice-Président de la CA du Beauvaisis	Absent
DUMONTIER Arnaud	Vice-Président de la CC Pays d'Oise et d'Halatte	Absent
DUMORTIER Jean-Jacques	Vice-Président de la CC Thelloise	Absent
MASSEIN Philippe	Vice-Président de l'Agglomération Creil Sud Oise	Absent
HENNON Jean-Louis	Vice-Président de la CC Plateau Picard	Absent
LE TALLEC Michel	Vice-Président de la CC Pays de Thelloise	Présent
LEFEVRE Laurent	Conseiller communautaire de la CA du Beauvaisis	Absent
LEMAITRE Gérard	Conseiller communautaire de la CC Vexin-Thelle	Absent
LETELLIER Alain	Président de la CC Sablons	Présent
MAHET René	Président de la CC Pays des Sources	Absent
MENN Roger	Vice-Président de la CC Liancourtois	Absent
OLLIVIER Lionel	Président de la CC du Clermontois	Présent
POUPLIN Charles	Vice-président de la CC Plaine d'Estrées	Absent
ROSIER Didier	Conseiller communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise	Absent

#### **Collège des présidents des syndicats de communes et syndicats mixtes**

Nom, Prénom	Qualité	
BOUCHER Alain	Président du Syndicat mixte du parc multi-sites de la vallée de la Brèche	Absent
LAMBLIN Christian	Président du SIVOM de Plailly, Mortefontaine	Absent

#### **Collège des représentants du Conseil départemental de l'Oise**

Nom, Prénom	Qualité	
COLIN Nicole	Conseillère départementale de Nanteuil-le-Haudouin	Absente
DIETRICH Christophe	Conseiller départemental de Nogent-sur-Oise	Présent
FOYART Khristine	Conseillère départementale de Pont-Sainte-Maxence	Absente
PACCAUD Olivier	Conseiller départemental de Mouy	Présent
VAN-ELSUWE Ophélie	Conseillère départementale de Clermont	Présente

#### **Collège des représentants du Conseil régional Hauts-de-France**

Nom, Prénom	Qualité	
Manoëlle MARTIN	Vice-présidente du Conseil régional Hauts-de-France	Absente
Nathalie LEBAS	Conseillère régionale du Conseil régional Hauts-de-France	Présente

## ANNEXE N°2

Ordre du jour  
Commission départementale de coopération intercommunale – formation plénière –  
Séance du 11 juillet 2018 à 10h

1. Accueil des élus ;
2. Installation de Monsieur Patrick Corbel ;
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 ;
4. Création du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Beauvaisis ;
5. Examen du projet de modification de périmètre de la Communauté de communes du Vexin-Thelle suite au projet de retrait dérogatoire des communes de Boury-en-Vexin et de Courcelles-les-Gisors de la Communauté de communes du Vexin-Thelle pour adhérer à la Communauté de communes du Vexin Normand (*département de l'Eure*) ;
6. Examen du projet de modification de périmètre de la Communauté de communes de la Picardie Verte suite au projet de retrait dérogatoire de la commune de Quincampoix-Fleuzy de la Communauté de communes de la Picardie Verte pour adhérer à la Communauté de communes Interrégionale d'Aumale-Blangy-sur-Bresles (*département de la Seine Maritime*).

